



Guide du promeneur

Chiens en
cavale



Sommaire

Bienvenue à vous - p.3



Chiens en cavale, l'association - p.4



Le rôle des bénévoles promeneurs - p.5

Comment devenir promeneur - p.7



Lorsque vous êtes promeneur - p.10

Les règles à respecter - p.11



Les disponibilités des promeneurs - p.12



La protection des promeneurs - p.12



Les questions les plus fréquentes - p.13



Bienvenue à vous

Bravo, vous venez de nous rejoindre en tant que bénévole promeneur.



Ce guide a été conçu pour accompagner les bénévoles promeneurs. Il a vocation à répondre aux questions les plus fréquentes que vous vous posez.



Chiens en cavale

Social
Bien-être animal

**Chiens en cavale est ravi d'être le trait d'union entre tous.
Ensemble, changeons véritablement la vie des chiens et de leurs maîtres.**



Chiens en cavale s'engage également dans la protection de la nature, en sensibilisant ses bénévoles promeneurs sur la faune et la flore sauvages ainsi que sur les déchets.



Chiens en cavale, l'association

Chiens en cavale est une association loi 1901 qui propose un service de promenades pour les chiens dont les propriétaires ne sont plus en mesure de sortir leur animal, temporairement ou durablement. Ce service s'adresse principalement aux personnes âgées, sujettes aux douleurs (type arthrose), en situation de handicap, immobilisée, sujettes aux chutes, aux jeunes mamans... En plus de soulager les propriétaires, l'association favorise le lien social en reliant des amoureux des animaux avec des personnes fragilisées.

Chiens en cavale a été créée constitutivement le 20 octobre 2024 avec l'idée originale de relier le bien-être animal à celui des humains. La déclaration a été validée par la préfecture en toute fin d'année 2024.



L'association **Chiens en cavale** est soucieuse de préserver les métiers existants comme les petsitters ainsi que les prestataires de services sociaux ou médicaux. Chiens en cavale ne se substitue pas à ces professionnels mais complète le dispositif.

Social
Chiens en cavale
Bien être animal

156^e année. - N°50

Mardi 10 décembre 2024

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

D.I.L.A.
Décret n°2024-1205 du 10 octobre 2024
Sur le dépôt de la déclaration d'association
de la personne morale nommée « CHIENS EN CAVALE »
mentionnée au paragraphe 1er de l'article L. 132-1
du code de l'information légale et administrative
et au paragraphe 1er de l'article L. 132-2
du même code.

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 317
14 - Calvados
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la préfecture du Calvados
CHIENS EN CAVALE.
Objet : proposer un service gratuit de promenades pour les chiens dont les propriétaires ne sont plus en mesure de sortir leur animal, temporairement ou durablement prendre en charge les promenades quotidiennes selon les disponibilités des bénévoles et leur secteur géographique, en s'adaptant aux besoins de chaque chien pour assurer son bien-être ; proposer ce service principalement aux personnes âgées, en situation de handicap, aux jeunes mamans ou aux personnes immobilisées ; favoriser le lien social en reliant des amoureux des animaux avec des personnes fragilisées
Siège social : 1 Bis, chemin du Clos de Salles, 14920 Mathieu.
Site internet : <https://louisiananichard.wixsite.com/chiens>.
Date de la déclaration : 1 décembre 2024.

Signature of Anne DUCLOS-GRISIER

La Directrice de l'information légale et administrative : Anne DUCLOS-GRISIER



Le rôle des bénévoles promeneurs

Les promeneurs font partie du réseau de bénévoles de Chiens en cavale. Ils prennent en charge les promenades des chiens selon un secteur géographique souhaité. Ils peuvent choisir d'agir au sein d'une ou de plusieurs communes : près de leur lieu de travail ou d'études, à proximité de leur domicile ou de leur magasin favori, etc.



L'association Chiens en cavale ne perçoit pas de subventions pour son fonctionnement, les frais de déplacements ne peuvent donc pas être remboursés aux bénévoles. C'est pourquoi nous encourageons les bénévoles à optimiser leurs déplacements : un moyen efficace de limiter les dépenses tout en préservant la planète !

Sans subvention, une association ne peut fonctionner. Ainsi, les bénévoles doivent s'acquitter annuellement d'une adhésion dont le montant est fixé à 9 euros. Ce montant a été calculé au regard des frais suivants : frais d'assurance, hébergement du site internet, impressions (flyers, affiches, etc.) et dépenses de matériels.





Vous serez amené à promener des chiens de toutes races et de tous âges. Certains seront éduqués, obéissants, calmes, curieux, toniques, arthritiques, sportifs, acrobates,... Tous les chiens sont les bienvenus **sauf** : les animaux dangereux ou ayant manifesté par le passé des épisodes agressifs.

Inscription propriétaire de chien

Rejoignez Chiens en Cavale pour des promenades gratuites en France!

Nom d'utilisateur

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Mot de passe

Email

Email

Numéro de téléphone portable

Numéro de téléphone (10 chiffres)

Commune de résidence

Sélectionnez votre commune

Voie

Adresse

J'atteste sur l'honneur que :

- Mon animal ne présente aucun risque pour le promeneur (pas d'antécédents d'agressivité, morsures ou autres comportements dangereux).
- Je ne suis pas en mesure de promener ou de faire promener mon chien quotidiennement.
- J'autorise Chiens en Cavale à diffuser les photographies de mon chien (réseaux sociaux, supports de communication, ...)

[S'inscrire en tant que propriétaire de chien](#)



Lorsqu'un propriétaire de chien réserve une première promenade, il doit attester des informations ci-dessus. En cochant, il s'engage juridiquement sur le fait que son animal ne présente aucun risque pour le promeneur (pas d'antécédents d'agressivités, morsures ou autres comportements dangereux).

Si vous constatez un comportement anormal du chien (grognement, poil hérissé, il montre les dents,...), stoppez la promenade et signalez le comportement au propriétaire et à Chiens en cavale.



Comment devenir promeneur

① Cliquez sur "Devenir promeneur" sur le site de Chiens en cavale

[Devenir promeneur](#)

② Remplissez tous les champs

Inscription Bénévole

Rejoignez Chiens en Cavale en tant que bénévole et partagez votre passion pour les chiens !

Nom d'utilisateur

Votre nom d'utilisateur

Mot de passe

Votre mot de passe

Email

Votre adresse email

Commune

Sélectionnez votre commune

Adresse

Votre adresse

Numéro de téléphone

Votre numéro de téléphone

Statut d'âge (requis)

Je suis majeur(e)

Je suis mineur(e) et je m'engage à fournir une attestation parentale

Cochez toutes les cases

En tant que bénévole promeneur, je m'engage à :

Honorer les promenades que j'ai acceptées

Tenir le chien en laisse en permanence

Signaler à Chiens en Cavale tout comportement anormal du chien



Chargez votre attestation de responsabilité civile

Attestation d'assurance (JPG, PNG, PDF)

[Choisir un fichier](#)

Aucun fichier sélectionné

[S'inscrire en tant que bénévole](#)

Vous avez déjà un compte ? [Se connecter](#)

En attente de validation

Veuillez attendre la confirmation d'un administrateur. Votre demande est en cours de traitement (24-48 heures). Vous recevrez un e-mail une fois approuvée. Merci de votre patience !

Des questions ? Contactez-nous à contact.chiensencavale@gmail.com

[Se déconnecter](#)

Pour finaliser votre inscription, vous devez attendre la confirmation de l'association. Vous recevrez un mail une fois votre inscription validée.



- 3** Une fois le mail reçu, cliquez sur le lien qui est dans le mail et vous serez re-dirigé automatiquement vers la page de connection.

Connectez-vous



Retour à l'accueil

Bienvenue sur Chiens en Cavale



Association de promenades 100% gratuites en France

Email ou nom d'utilisateur

Email ou nom d'utilisateur

Mot de passe

Mot de passe

Se connecter

Vous n'avez pas de compte ?

[Je n'ai pas de compte et je souhaite devenir promeneur](#)

[Je n'ai pas de compte et je suis propriétaire](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

- 4** Acquittez-vous de la cotisation annuelle pour télécharger votre badge promeneur.

 Tableau de Bord Bénévole

Se déconnecter

€ Acquittez votre cotisation annuelle (9€)

Payer maintenant

Bonjour Dupond !

Votre Numéro Promeneur (NP) :

Cotisation Requise

Vous devez payer votre cotisation pour obtenir votre carte de bénévole.
Rendez-vous à la section de paiement pour activer votre abonnement.

Badge valide

Ma Carte Promeneur

Dupond
NP 14000

Chiens en Cavale
Valable jusqu'au N/A



5

Indiquez la ou les communes de promenade souhaitées et vos disponibilités.

Paramètres de disponibilité

Communes de promenade

Modification possible tous les 30 jours, sans réservations en cours

Choisir ou ajouter une commune...

MATHIEU

EPRON

CAMBES-EN-PLAINE

AUTHIE

Puis cliquez sur

Soumettre

6 Horaires

Attention : Vous ne pouvez définir vos disponibilités qu'une seule fois de manière permanente. Les heures doivent être rondes (ex. : 07:00, 14:00).

Lundi

Ajouter

Mardi

Supprimer

Début

13:00

Fin

14:00

Supprimer

Début

16:00

Fin

18:00

Supprimer

Ajouter une plage horaire

6

Choisissez vos disponibilités en cliquant sur "Ajouter".

Une fois terminé cliquez sur

Enregistrer les disponibilités



Lorsque vous êtes promeneur

①

Vous recevez une demande de promenade par mail : vous devez impérativement la confirmer (ou la refuser le plus rapidement possible afin que d'autres bénévoles puissent recevoir la demande).



②

Vous réalisez la promenade.



Accès en continu à votre planning sur le site (tableau de bord).



Réservations

Aucune réservation à afficher



Vous pouvez opter pour le Mode vacances pour vos périodes d'indisponibilité. Ainsi, vous ne recevrez pas de demandes de promenades durant cette période. N'oubliez pas de désactiver l'option à votre retour.



Je pars en vacances !



Les règles à respecter

- Tenez l'animal en laisse en permanence, même si vous êtes seul dans un parc ou un champ.
- Ayez votre téléphone portable sur vous pour pouvoir présenter la carte promeneur ou signaler un problème
- Ramassez les déjections du chien.
- Adaptez la durée de la promenade si besoin

Après la promenade

Pendant la promenade



Accidents



Chien : Appeler le **3115** (appel gratuit et 7j/7) qui redirige vers la clinique vétérinaire la plus proche.



Bénévole : Appeler le **18** puis le propriétaire pour qu'il récupère son animal. S'il ne peut pas se déplacer, appeler le **3115**.



Un p'tit geste pour la planète

- Le bénévole ne doit pas accepter de contre-partie financière de la part des propriétaires.
- Orientation vers un don pour l'association.



Je ramasse mes déchets.



Je reste sur les sentiers quand je suis en campagne pour ne pas déranger la faune et la flore sauvage.





Les disponibilités des bénévoles promeneurs

Vos disponibilités sont enregistrées afin que vous ne receviez que des demandes de promenade sur les créneaux où vous êtes disponible et uniquement parmi les communes que vous avez sélectionnées.



Exemple

Marc est le seul bénévole promeneur sur Caen et ses disponibilités sont tous les mardis à partir de 16h30 et tous les dimanches après-midis. Seuls ces créneaux seront proposés lorsqu'une personne réservera une promenade sur **Caen**.



La protection des bénévoles promeneurs

La sécurité et le bien-être de tous sont notre priorité. C'est pourquoi nous réclamons une attestation de responsabilité civile pour garantir que vous êtes couvert dans le cadre des bénévolats. Cette dernière est souvent téléchargeable sur le site internet de votre assurance personnelle.

L'association est assurée auprès de la MAIF (assurance multirisques) qui couvre l'association et tous ses bénévoles.



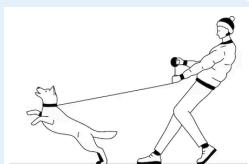
Certains promeneurs choisissent d'être accompagnés (enfants, ami, conjoint, etc...) : Attention, en cas d'incident, seul le bénévole déclaré sera couvert par l'assurance multirisques.



Les questions les plus fréquentes



Comportement du chien :



Comment gérer les rencontres avec d'autres chiens ou personnes ?

Restez calme et utilisez des ordres comme "assis" ou "au pied" pour contrôler le chien. Si le chien montre de l'agressivité ou de l'anxiété, gardez une distance sécuritaire.

Quels sont les signes indiquant que le chien est stressé ou mal à l'aise pendant la promenade ?

Surveillez les signes de stress tels que les oreilles plaquées en arrière, la queue entre les pattes, les aboiements excessifs, ou le fait de tirer sur la laisse pour rentrer. Si le chien montre ces signes, il est préférable de mettre fin à la promenade.

Que faire si le chien essaie de chasser des animaux (oiseaux, écureuils, etc.) ?

Utilisez une commande ferme comme "non". Modifiez l'itinéraire de promenade si besoin.

Que faire si le chien se met à manger des choses au sol (déchets, excréments) ?

Surveillez le chien de près et utilisez des commandes comme "non" ou "laisse". Félicitez-le lorsqu'il ignore des objets indésirables.

Que faire si le chien refuse de marcher ou se montre réticent à sortir ?

Vérifiez si le chien va bien (pas de douleurs visibles ou de problèmes physiques). Si le chien a peur de sortir, essayez de le réconforter et d'y aller lentement. Commencer par des promenades courtes et augmenter progressivement la distance.

Que faire si le chien se montre dominant ou agressif avec d'autres chiens ?

Gardez une distance respectueuse des autres chiens et évitez les interactions jusqu'à ce que le chien soit plus calme.



Préparation de la promenade



Comment choisir un itinéraire de promenade optimum ?

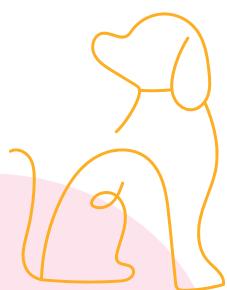
Privilégiez des chemins sécurisés, éloignés de la circulation intense. Variez les parcours pour stimuler le chien, tout en prenant en compte ses capacités physiques et ses préférences.

Quelles sont les précautions à prendre en fonction de la météo (pluie, chaleur, froid) ?

Evitez de promener le chien pendant les heures les plus chaudes de la journée et prévoyez une gamelle et une petite bouteille d'eau. Par temps froid, envisagez de mettre un manteau pour chien si nécessaire et limitez la durée de la promenade si les températures sont très basses. Attention, les conditions météorologiques peuvent être facteur de chute ou de glissade, surtout si le chien tire.

Combien de temps dois-je promener le chien ?

La durée de la promenade dépend de la race, de l'âge et de l'énergie du chien. En général, 30 minutes à une heure par jour est recommandé pour la plupart des chiens. En cas de doute, demandez au propriétaire.



Guide des bénévoles promeneurs



Chiens en cavale

contact.chiensencavale@gmail.com

<https://chiensencavale.com>

